



Concours 11 octobre Appel à projets

Dans le cadre de la célébration de la Journée Internationale de la Fille (11 octobre) édition 2014, le Gouvernement Togolais, en partenariat avec Plan Togo, organise, en lien avec le « programme de promotion de l'excellence académique et de leadership de la jeune fille », un **concours de projets pour lutter contre les violences faites aux filles et la promotion de l'excellence scolaire au secondaire**.

Ce concours s'adresse aux lycées publics et privés, aux associations, organisations de jeunes et ONG spécialisées, sur toute l'étendue du territoire togolais.

Il s'agit de proposer un projet qui aura pour résultats de lutter contre les violences faites aux filles.

Le projet peut être mis en œuvre au sein de l'établissement scolaire ou au sein de la localité.

Critères de sélection :

1. Pertinence par rapport au thème de l'année : renforcer les capacités des filles, briser le cycle de la violence
2. Coût total du projet inférieur ou égal à 2 millions FCFA, y compris les frais de suivi
3. La durée de mise en œuvre ne peut dépasser un (1) an
4. Le projet doit bénéficier à un nombre minimum de 100 filles (dans l'école et/ou dans la communauté de mise en œuvre)
5. L'action proposée doit être facilement duplicable
6. Le projet doit continuer de produire des résultats après la fin de sa mise en œuvre (durée du financement)

Un comité de sélection identifiera le meilleur projet par région. Un prix d'une valeur de 2 millions de FCFA sera octroyé à chaque meilleur projet pour sa mise œuvre. Les prix seront remis aux gagnants lors de la cérémonie apothéose du 23 octobre 2014 au Palais des Congrès de Lomé. Le ministère et Plan Togo assureront le suivi de la mise en œuvre.

Les projets sont à envoyer exclusivement par e-mail à :

concours.11octobre@plan-international.org

Date limite de dépôt : **12 octobre 2014**

La proposition comprendra :

- Une présentation du contexte avec les problèmes spécifiques à résoudre
- Deux à trois objectifs spécifiques au plus
- Deux activités par objectifs
- Les résultats attendus
- Une description du soumissionnaire du projet
- La liste des responsables (membres du bureau)
- Un document qui atteste du statut légal de la structure (récépissé) si applicable
- Un budget détaillé
- Un plan d'action, de suivi et de pérennisation.

La proposition ne devra pas excéder dix (10) pages.

Pour renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation (MASPFA) au 90 35 22 58 ou à Plan Togo au 22 26 78 36/92 49 05 73. Site du MASPFA :

www.minsocialefemme.com